

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 20586

présenté par

M. Cinieri

à l'amendement n° 1015 de Mme Bonnivard

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par le mot :

« équitable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel visant à s'assurer que le rééquilibrage ne se fera pas au détriment de certains concitoyens, en particulier de ceux qui ont commencé à travailler très jeunes, qui ont eu des métiers physiquement éprouvants, ou encore des femmes qui ont élevés des enfants.